

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 DÉCEMBRE 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 7 décembre 2023*

Aujourd'hui, à quatorze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 23 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.